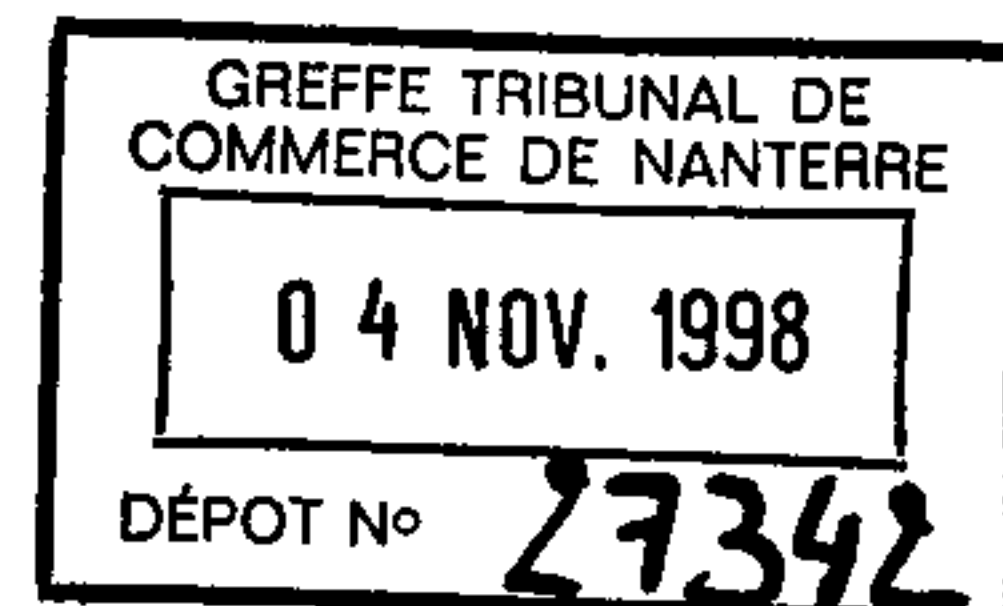


*Certifié Conforme
B PDA*
Chyrt Cpts
80B/SS-3

**COMPTA SUD S.A.
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
DE LA REGION SUD DE PARIS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250 000 FRANCS
SIEGE SOCIAL : 48, AVENUE LOMBART
92260 FONTENAY-AUX-ROSES
RCS NANTERRE B 304 939 184**



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLES GENERALE ORDINAIRE
DU 5 SEPTEMBRE 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
Le samedi 5 septembre, à 18 heures,
Dans les bureaux de la Société, 22 rue de l'Eglise à ANTONY (92160),

les associés de la société COMPTA SUD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration par lettres simples en date du 10 mars 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les actionnaires en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Bernard SUPPLISSON.

Madame Bernard SUPPLISSON et Monsieur Jean-Pierre BERNARD, deux actionnaires présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bernard FERAULT est nommé secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que tous les actionnaires sont présents.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le double des lettres de convocation,
- les projets de résolution qui seront présentés à l'Assemblée.

Monsieur le Président précise qu'aucun actionnaire agissant dans le cadre de l'article 160 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 128 du décret du 23 mars 1967 n'a déposé d'inscription de projet de résolution à inscrire à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle alors que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nominations de nouveaux Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président rappelle alors aux associés que Monsieur BOURGEOIS, par suite de son départ en retraite a donné sa démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire à l'issue de ses contrôles relatifs à l'exercice 1997 et que Monsieur Daniel SEGUIN, compte tenu de son plan de charge ne souhaite pas reprendre la fonction de Commissaire titulaire.

Une discussion s'engage alors à l'issue de laquelle, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme M. Guillaume DRANCY, domicilié 78, avenue Larroumès – 94240 L'HAY-LES-ROSES, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme M. Jean Pol BASTIEN, domicilié 52, rue de Londres – 75008 PARIS, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la date de l'assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner pouvoir au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE